Santé, les médecins interdits de joindre le public au privé…

Compte Test - 2012-11-09 15:59:00 - Vu sur pharmacie.ma

Conformément à la loi en vigueur, dont l'article 57, les médecins du secteur public seront désormais interdits d'exercer dans le privé.

Le ministre de la santé El Hossein El Ouardi, a annoncé sa décision jeudi à Rabat à l'issue du conseil de gouvernement. Ce dernier n'a pas hésité à afficher une certaine fermeté dans ses propos en menaçant de sanction tout médecin et clinique qui ne respecteraient pas cette décision.

D'ailleurs, des commissions d'inspection veilleront dès les trois prochaines semaines au suivi et à la mise en ½uvre de cette décision « politique irréversible ». L'objectif est de valoriser les ressources humaines exerçant dans le secteur public à même de répondre, entre autres, aux besoins des citoyens en terme de prestations médicales.